

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE MARDI 11 OCTOBRE 2022 À 19 h À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Le maire Bernard Thériault et les membres : Florence Albert, Louise Blanchard, Terry Ing, Jean-Guy Blanchard, Kim Légère et Camille Gionet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : environ douze (12) personnes dans la salle dont un (1) journaliste ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés municipaux, et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h.

2022-289

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant un point, soit le 9.1 : Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme – Réjean Noël.
Adoptée

2022-290

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2022-291

Résolution pour l'AGA de
l'AFMNB

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Kim Légère;

ATTENDU QUE la nation canadienne tout entière vit une crise de logement;

ATTENDU QU'il faut mettre en place rapidement des mesures pour faire face à la crise du logement actuelle qui touche de plus en plus de ménages dont les personnes les plus vulnérables de notre société;

ATTENDU QUE le coût élevé de la vie fait en sorte que les Canadiens les plus vulnérables peuvent difficilement se permettre un logement abordable;

ATTENDU QU'il faut répondre aux besoins d'une population vieillissante et à faible revenu;

ATTENDU QUE le développement économique repose sur la capacité à retenir et attirer de nouvelles entreprises, il devient donc difficile d'attirer les travailleurs en raison du manque de logements abordables;

ATTENDU QUE d'importantes mesures doivent être prises dès maintenant pour solutionner cette crise du logement abordable;

IL EST RÉSOLU de demander aux gouvernements fédéral et provincial d'accélérer et de simplifier l'accès aux logements abordables pour les régions rurales. Adoptée

2022-292

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la demande de Jacques Bezeau. Adoptée

2022-293

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la demande de Jacques Bezeau. Adoptée

2022-294

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la demande de Jacques Bezeau, et que cet arrêté porte le numéro 384. Adoptée

2022-295

Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme – Réjean Noël

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Kim Légère;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la propriété identifiée par le numéro d'identification (NID) 20844932 située au 164, rue du Portage a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de créer une zone C2 (commerciale routière) incluant une proposition particulière (PP-16) à même une zone C2 (commerciale routière) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*. Le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'un entrepôt sur ladite propriété,

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone C2 (PP-16) ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions suivantes :
 - a) d'un des usages principaux suivants :
 - (i) Un entrepôt;

Conditions relatives à la zone C2 (PP-16)

2. Aux fins du présent arrêté, l'usage d'entrepôt pourra être exercé sur la propriété aux conditions suivantes :
 - a) La propriété portant le numéro d'identification (NID) 20844932 soit divisée afin que l'habitation unifamiliale et l'entrepôt se situent sur deux lots différents, de manière à avoir un seul bâtiment principal par lot.
 - b) Le bâtiment principal servant d'entrepôt peut avoir une superficie maximale de 232,25 m².
3. À titre de bâtiment principal, l'entrepôt doit respecter les normes du Code national du bâtiment.
4. Sous réserve des articles 1 à 3 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues aux zones C2 (résidentielle unifamiliale) de l'arrêté n° 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent, *mutatis mutandis*. Adoptée

2022-296

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Réjean Noël

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la demande de Réjean Noël. Adoptée

2022-297

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Réjean Noël

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la demande de Réjean Noël. Adoptée

2022-298

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Réjean Noël

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour la demande de Réjean Noël, et que cet arrêté porte le numéro 383. Adoptée

2022-299

Vente par soumission – Terrains situés au 643, boul. St-Pierre Ouest

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Camille Gionet;

ATTENDU QUE la Ville de Caraquet est consciente que le manque de logement est un enjeu important;

ATTENDU QUE des lots appartenant à la municipalité se sont libérés à la suite de la démolition d'un bâtiment;

ATTENDU QUE lesdits lots sont d'une dimension totale d'environ 167 pieds par 380 pieds, sont situés entre le boulevard St-Pierre Ouest et la rue du Vieux Moulin et portent les NIDS suivants : 20468427, 20385514, 20468419 et 20468401;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. les lots soient mis en vente par soumission;
2. les lots seront redivisés en 4 lots constructibles de dimensions (environ 80 pieds par 190 pieds) et que le ou les acheteurs ne devront pas amalgamer lesdits lots;
3. les 2 lots situés sur le boulevard seront réservés pour la construction de résidences unifamiliales ou de duplex;
4. les 2 lots situés sur la rue du Vieux Moulin seront réservés pour la construction de résidences unifamiliales;
5. les constructions devront être réalisées d'ici le 30 juin 2024.

Adoptée

2022-300

Rapport – mission Saint-Pierre-et-Miquelon

Le maire, le directeur général et l'agente du patrimoine se sont rendus à Saint-Pierre-et-Miquelon du 3 au 7 octobre dernier. Le maire présente un compte-rendu des rencontres et des échanges lors de cette mission exploratoire qui tournaient autour du tourisme, du développement économique, de la culture, du patrimoine et de l'ostréiculture.

2022-301

Mise à jour du Centre régional des générations

Le maire mentionne que les travaux commenceront dès réception de la confirmation des gouvernements.

Le conseiller Terry Ing demande si les dépassements des coûts affecteront la capacité d'emprunt de la Ville. Le maire répond que, si tel est le cas, l'incidence sur la dette sera mineure.

Le conseiller Camille Gionet demande si des appels d'offres devront sortir à nouveau en raison du changement de prix des matériaux. Le directeur général répond que non et que le gestionnaire de construction s'occupe de ce volet.

2022-302

Lecture et adoption des procès-verbaux

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2022. Adoptée

2022-303

Questions non réglées
découlant de ces procès-verbaux

La conseillère Louise Blanchard demande si une rencontre avec le conseil d'administration de la Villa Beauséjour a été demandée. Le directeur général répond cette rencontre aura lieu prochainement lors d'une session de travail.

2022-304

Exposés des membres du conseil

La conseillère Louise Blanchard présente un compte-rendu des activités s'étant déroulées durant la fin de semaine dernière et celles à venir. Elle demande que des lettres de félicitations soient envoyées à Madame Diane Gionet pour la publication de son livre, à Julie D'Amour-Léger pour le lancement de son calendrier sur la pêche ainsi qu'à Renée Blanchard et Monelle Doiron pour leur prix lors des Éloizes.

La conseillère Florence Albert mentionne que Caraquet sera l'hôtesse des Jeux de l'Acadie 50+ en 2024.

Elle invite les gens à la conférence « Zéro déchet » organisée par Jeanne d'Arc Lavoie le 29 octobre prochain.

Le conseiller Terry Ing fait un compte-rendu concernant la réunion publique qui a eu lieu le 21 septembre dernier en lien avec le terrain acheté par la Ville sur la rue Savoie.

Il présente également un compte-rendu de la rencontre avec monsieur François Varin et Hélène Deslauriers le 5 octobre dernier, organisée en collaboration avec la Ville de Caraquet et Centre-Ville Caraquet, afin de connaître les attentes des acteurs entourant Centre-Ville Caraquet. Il mentionne que d'autres consultations publiques devront avoir lieu.

Finalement, il fait part de sa participation au colloque de Rues principales à Québec la semaine prochaine.

Le maire a posé officiellement sa candidature en tant que maire de la nouvelle entité en vue des élections municipales du 28 novembre prochain. Il mentionne que 4 sièges sont disponibles pour les postes de conseillers-ères. Les formulaires sont disponibles à l'hôtel de ville. La date limite pour poser sa candidature est le 28 octobre 2022.

Il mentionne que deux consultations citoyennes sont à venir, soit une concernant le développement vers l'ouest de la rue Gabriel-Giraud et une autre concernant le branchement du service d'aqueduc sur l'allée Martin-J-Légère.

Il mentionne également que de l'ordre est nécessaire en ce qui a trait aux services offerts dans les rues publiques et privées dans la rue de l'Île.

2022-305

Correspondance reçue et envoyée du mois de septembre 2022

Les membres du conseil passent en revue la liste de la correspondance reçue et envoyée du mois de septembre 2022.

2022-306

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2022-307

Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier

2022-308

Présentation et intervention du public

Madame Lise Léger Anderson, vice-présidente du Festival acadien et présidente de Jeunesses musicales Péninsule acadienne remercie la Ville pour sa collaboration. Elle invite les gens à l'opérette « Une veuve joyeuse ». Elle mentionne également qu'elle a proposé aux Jeunesses musicales Canada la tenue de leur AGA à Caraquet en 2023.

2022-309

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 20 h 20.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE